

Élus :	29	L'an deux mille vingt-cinq, le dix février, le Conseil Municipal de la Commune de CHASSE-SUR-RHÔNE dûment convoqué le quatre février deux mille vingt-cinq, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, salle Jean Marion, sous la présidence de Christophe BOUVIER, Maire.
Présents :	24	
Absents :	4	
Pouvoirs :	1	
Votants :	25	
Présents :		Mmes, MM. BOUVIER, LO CURTO, COMBIER, MARTIN, DEGLISE, RENAUD, BOUCHAMA, GACEM, BALSAMO, BORG, COMBALUZIER, PROIA, BELLABES, LOPEZ, SAUVAGE, FRECHOSO, JEAN, DOUKKALI, RANDON-BERNET, GANDINI, DANIELE, ESTATOF, BRUMANA, CULIBRK.
Absents :		M. Mmes DUMAS, CHARLEMAGNE, KOUZOUBACHIAN, ASSOULINE.
Excusés ayant laissé procurations :		Mme KADRI à M. BOUVIER.
Secrétaire de séance :		M. BELLABES

Délibération n° 10_02_007_1A3

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Isère pour le projet d'aires de jeux – Un arbre un habitant

L'aménagement d'une aire de jeux inclusive et d'un parcours de santé à l'intérieur du Complexe sportif de Moleye fait partie des priorités d'investissement 2025 de la ville de Chasse-sur-Rhône.

Ce projet a pour but de favoriser les échanges, l'inclusion et l'accessibilité pour tous les habitants de la commune, quelles que soient leurs capacités physiques ou mentales, aux équipements ludiques et récréatifs. Elle vise également à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives ludiques, ainsi qu'à encourager un mode de vie sain.

L'aire de jeux inclusive et le parcours de santé seront complétés d'un vaste plan de végétalisation, visant à renforcer la fonction récréative et ludique du complexe sportif, et de faciliter l'appréhension de ces espaces, en offrant une protection solaire et un rafraîchissement naturel des espaces de pratique. De plus ce plan de végétalisation permettra de renforcer la place de la nature au sein de la commune, primordiale pour compenser les effets induits par le dérèglement climatique.

De plus, vu la configuration du lieu soumis à l'influence des vents à l'entrée de la vallée du Rhône, la végétalisation de ces espaces sera de nature à protéger au mieux les usagers des aléas climatiques. Enfin, au regard de la nécessité d'améliorer la capacité de nos sols et de la biomasse sur place à retenir et assimiler les eaux pluviales, ce projet de végétalisation permettra d'apporter son écot pour limiter au mieux les phénomènes de ruissellement constatés en aval du site.

Le coût total du projet est estimé à 209 017.50 € HT, comprenant à la fois la fourniture du matériel et l'aménagement du site, comprenant la végétalisation. La fraction relative aux espaces verts est estimée à 49 370.80 € HT.

Il est précisé que la Mairie de Chasse-sur-Rhône a déjà obtenu le soutien de l'Etat à hauteur de 25 800 € dans le cadre de la DSIL, et du Département de l'Isère à hauteur de 17 200 € dans le cadre de la dotation territoriale.

Il est fait état de la possibilité de solliciter le Conseil départemental de l'Isère dans le cadre du dispositif « Un arbre, un habitant », qui permettra de financer les collectivités œuvrant à des projets

de végétalisation et de renaturation de leur territoire communal. Il précise que ce dispositif peut financer 50 % des coûts HT des dépenses éligibles, qui s'élèvent pour ce projet à hauteur de 38 768.20 €. Il propose ainsi aux membres du conseil municipal de solliciter auprès du Département de l'Isère une subvention à hauteur de 19 384.10 €.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L2334-42 ;

Vu le projet d'aménagement d'une aire de jeux inclusive, et un parcours de santé ;

Considérant la nécessité de renforcer la place de la nature en ville, notamment dans les aménagements et investissements prévus dans l'ensemble des espaces publics de la commune.

Considérant l'impact majeur du projet de végétalisation pour favoriser l'accès aux loisirs et aux activités sportives pour la population chassère.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- **SOLLICITE** une demande de financement auprès du Conseil Départemental de l'Isère, dans le cadre du dispositif « Un arbre, un habitant », pour un montant de 19 384.10 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et à signer tous documents relatifs à ce projet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Publié à CHASSE-SUR-RHONE, le 14 février 2025.

Le Maire,
Christophe BOUVIER

A blue ink signature of Christophe Bouvier is written over a blue circular official stamp of the Commune de Chasse-sur-Rhône. The stamp contains the text 'COMMUNE DE CHASSE-SUR-RHONE' and 'LE MAIRE'.